

Le mécanisme de signalement de votre organisation est-il adapté à l'objectif ?

| Critères | Indicateurs | 1. Satisfait 2. Partiellement satisfait 3. Non satisfait | Domaines d'amélioration |
|--|---|--|-------------------------|
| 1. Votre organisation dispose-t-elle d'un responsable ou d'une personne désigné(e) disponible pour recevoir le signalement d'inquiétudes en matière de sauvegarde des personnes ? | <ul style="list-style-type: none"> Des personnes clairement nommées et identifiées ont été désignées comme responsables locaux de la sauvegarde pour recevoir les signalements. Il est recommandé de désigner 1 ou 2 personnes (généralement un homme et une femme). Trop de personnes pourraient compromettre la confidentialité et rendre la prise de décision difficile. Les responsables locaux de la sauvegarde ont le pouvoir de prendre des mesures appropriées et des décisions quant aux prochaines étapes. | | |
| 2. Votre organisation a-t-elle informé les membres du personnel et du personnel associé de leur devoir de signaler les problèmes de sauvegarde dans un délai acceptable (par exemple dans les 48 heures) ? | <ul style="list-style-type: none"> Les politiques, les codes de conduite et les documents contractuels comprennent l'obligation de signaler aux responsables locaux de la sauvegarde les inquiétudes concernant les questions de sauvegarde des personnes. Cela montre la culture organisationnelle de « tolérance zéro » à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement. | | |
| 3. Votre organisation a-t-elle informé les bénéficiaires de leur droit de signaler les problèmes en matière de sauvegarde concernant le comportement du personnel et du personnel associé de l'organisation ? | <ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires sont informés (d'une manière qu'ils comprennent) du comportement qu'ils peuvent attendre du personnel et du personnel associé. Cela les aidera à comprendre quel comportement est inapproprié et leur permettra de signaler leurs problèmes plus rapidement. | | |
| 4. Votre organisation s'est-elle engagée auprès des groupes bénéficiaires par le biais d'activités pour obtenir leur point de vue sur la manière de signaler les problèmes en matière de sauvegarde des personnes ? | <ul style="list-style-type: none"> On a demandé aux groupes bénéficiaires comment ils souhaitaient signaler les problèmes au moyen de discussions de groupe ou d'autres moyens. La plupart des gens veulent faire part de leurs inquiétudes à quelqu'un en qui ils ont confiance. | | |
| 5. Votre organisation a-t-elle désigné et formé des points focaux de la sauvegarde facilement identifiables sur le terrain ? | <ul style="list-style-type: none"> Les points focaux de la sauvegarde au niveau des projets sont formés et sont facilement accessibles aux bénéficiaires. Les points focaux font remonter les inquiétudes aux responsables de la sauvegarde qui peuvent se trouver au niveau du siège. | | |
| 6. Vos bénéficiaires savent-ils qu'ils peuvent également faire un signalement directement aux responsables locaux de la sauvegarde ou à un membre désigné du conseil d'administration, s'ils le souhaitent et que les coordonnées de ces personnes leur sont fournies ? | <ul style="list-style-type: none"> Les bénéficiaires reçoivent des informations sur la façon de signaler leurs inquiétudes directement aux responsables locaux de la sauvegarde et à un membre désigné du conseil d'administration, s'ils le souhaitent (cela peut être nécessaire s'ils ne font pas confiance à la ligne hiérarchique interne). | | |
| 7. Les systèmes de signalement sont-ils facilement accessibles à tous ? | <ul style="list-style-type: none"> Diverses méthodes ont été proposées par les organisations pour que ces mécanismes soient accessibles à tous ceux qui en ont besoin. Ces méthodes sont faciles d'accès et les gens les trouvent faciles à utiliser. | | |